



16ème législature

Question N° : 16773	De M. Thomas Rudigoz (Renaissance - Rhône)	Question écrite
Ministère interrogé > Économie, finances, souveraineté industrielle et numérique		Ministère attributaire > Économie, finances, souveraineté industrielle et numérique
Rubrique > postes	Tête d'analyse > Réduction de la présence postale à Lyon	Analyse > Réduction de la présence postale à Lyon.
Question publiée au JO le : 02/04/2024 Date de signalement : 04/06/2024 Question retirée le : 11/06/2024 (fin de mandat)		

Texte de la question

M. Thomas Rudigoz alerte M. le ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique sur les préoccupations très vives des habitants et des élus locaux sur les évolutions du service public postal dans le département du Rhône et particulièrement à Lyon. Alors qu'un nouveau bureau de poste vient de fermer dans le quartier de St-Just dans le 5e arrondissement de Lyon, le quatrième à Lyon depuis 2020, sans assurer une alternative complète. M. le député s'interroge sur la stratégie du groupe La Poste sur le territoire qui prévoit de fermer encore 4 bureaux de poste d'ici 2026. Alors que la ville comptait 33 bureaux de poste en 2020, elle en aura perdu près d'un quart en 6 ans. Si le groupe La Poste assure proposer de nouveaux points de contact, il apparaît une perte évidente de service public de proximité car ces relais postaux n'assurent généralement pas toutes les missions de service public qui sont confiées à La Poste par la loi, notamment les services bancaires, et pour lesquelles elle reçoit des dotations importantes de l'État. Dans d'autres cas, les horaires d'ouverture des bureaux de poste sont largement réduits et ne permettent pas aux habitants d'accéder à un service public de qualité. Il lui demande qu'une grande vigilance soit accordée au respect de ce maillage territorial essentiel en bureaux de poste dans le prochain contrat d'entreprise entre La Poste et l'État et souhaite connaître ses intentions à ce sujet.